



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 26/05/2021

ID : 083-218300036-20210525-DCM2021_037-DE



Délibération N°2021-037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mai, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Nadine MARION représentée par Aude ABIME

Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI

Absent : Roger MALAMAIRE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

ACQUISITION DE VETEMENTS POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Communal des Feux de Forêts (C.C.F.F.) a besoin d'acquérir pour certains et de renouveler pour d'autres les vestes et pantalons de ses bénévoles.

Monsieur le Maire présente un bon de commande de la société PARISI IMPRESSION d'un montant de 175.10€ HT.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental du Var subventionne uniquement les vestes et pantalons à hauteur de 50% sur facture acquittée de PARISI IMPRESSION.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de vêtements pour le C.C.F.F. pour un montant de 175.10€ HT,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var la subvention la plus large possible,

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget communal 2021,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

